

MOT DE LA DIRECTION

Chers parents,

Le Collège Français, depuis quelques décennies, a formé des milliers d'enfants. Il n'a pas seulement dispensé un enseignement de qualité mais aussi une éducation.

S'il est important que vous sachiez que nos finissants du primaire sont reconnus pour leur excellent niveau académique, il est non moins important que vous compreniez que notre action auprès d'eux est celle d'éducateurs.

On peut enseigner sans éduquer mais on ne peut éduquer sans enseigner. L'éducation s'adresse à l'enfant pour lui-même, pour son développement personnel et pour des fins qui lui sont transcendantes. L'éducation est un art et l'enfant ne peut devenir Homme que par celle-ci.

L'enfant d'aujourd'hui, abreuvé d'images et d'informations, soumis très tôt aux contradictions du monde moderne, à ses tensions et à ses tentations, a besoin de repères solides, de la maîtrise des savoirs fondamentaux pour comprendre le monde qui l'entoure et faire l'apprentissage de l'autonomie, de la socialisation et de la responsabilité. Paradoxalement, pour ces enfants du XXI^e siècle, l'éducation ne peut faire fi ni du passé, ni de la tradition, ni de l'autorité. C'est à cette situation difficile que les enseignants sont confrontés. Ils ont besoin, pour y parvenir, de votre concours. Vous aimez votre enfant, les enseignants ont le respect de votre enfant. Leurs interventions n'ont pas uniquement le souci de sa réussite mais visent aussi son accomplissement et son épanouissement. Elles doivent être pour vous un signal. La communication s'avère alors le meilleur moyen pour comprendre ce qui se passe et régler des malentendus qui seraient néfastes aux buts que, mutuellement, nous recherchons. Ainsi, nous pourrions atteindre les objectifs qui nous sont communs à l'endroit de votre enfant : le goût de l'effort, l'estime de soi, l'autonomie et le respect d'autrui.

VOILÀ LA PARFAITE RÉUSSITE! NE LA PERDONS JAMAIS DE VUE!

Lélia Farout, directrice générale

et toute l'équipe du Collège Français Primaire

RÈGLEMENT DU COLLÈGE

« **SAVOIR VIVRE EN COLLECTIVITÉ EST UNE COMPÉTENCE QUE TU DOIS ACQUÉRIR À L'ÉCOLE.** »

Vivre en collectivité s'accompagne d'une restriction à ta liberté individuelle et à une normalisation de ton comportement. C'est l'apprentissage de ta vie future d'adulte et de citoyen.

DROITS, DEVOIRS ET CONSÉQUENCES

Dès leur naissance les enfants ont des droits. Ils doivent être :

- aimés et respectés;*
- protégés et en sécurité;*
- soignés;*
- nourris;*
- éduqués.*

Ils ont le droit de s'exprimer, d'être écoutés et de faire des erreurs.

En regard de ces droits, ils ont aussi des devoirs :

RESPECT DE SOI

- 1- Je suis responsable de mes actes, de mes gestes et de mes paroles.
Je refuse d'être intimidé(e), ridiculisé(e), diminué(e) ou malmené(e).
Je participe à la résolution de mes problèmes.*
- 2- Je suis ponctuel(le). Je me présente au secrétariat si je suis en retard pour y faire annoter mon agenda.*
- 3- Je prends soin de mon hygiène personnelle et je porte des vêtements propres, convenables et adaptés à l'école et à la saison. Je lave les mains avant les repas et après le passage aux toilettes. Je porte avec fierté mon uniforme.*
- 4- Je suis en tout temps responsable de mes effets personnels. Mes vêtements et chaussures sont identifiés : Nom, prénom, classe. J'apporte tout le matériel dont j'ai besoin pour tous mes cours.*
- 5- Je ne me fais pas complice d'actes répréhensibles. J'utilise mes talents et qualités pour contribuer à la bonne ambiance de la vie à l'école et influencer positivement mes camarades.*
- 6- Je prends un temps convenable pour manger à la cafétéria, en respectant les bonnes manières de table.*
- 7- Les collations sont prises à l'intérieur avant les récréations : jamais dans la cour. Cette règle s'applique également après 15h15.*

- 8- *Aux pauses, aux récréations à l'intérieur, je reste à mon étage, dans mon couloir. Je ne flâne pas dans les couloirs.*
- 9- *Le couloir des maternelles m'est interdit.*

RESPECT DES PAIRS, DES INTERVENANTS, DU MILIEU ET DE LA RÉPUTATION DU COLLÈGE

- 1- *Je dois accepter les différences chez les autres, faire preuve de courtoisie, de politesse envers mes camarades et le personnel.*
- 2- *Je vouvoie toutes les personnes adultes qui interviennent auprès de moi dans l'école (directeurs, enseignants, surveillants et tout autre intervenant) et je me comporte conformément aux règles de politesse qui m'ont été inculquées par mes parents.*
- 3- *Je dois veiller à la bonne réputation du Collège par mes propos et mes actions, tant dans ma vie personnelle, lors de ma pratique sportive, que sur les réseaux sociaux.*
- 4- *Je dois prendre soin du matériel mis à ma disposition : meubles, tableaux, affiches, aménagement paysager, ordinateurs, équipement sportif, etc.*
- 5- *Je connais l'équipe des concierges et l'importance de leur travail. Pour ce faire, je prends soin du matériel sanitaire (toilettes, lavabos, papier à main, savon).*
- 6- *Je dépose toujours mes papiers, mes restes de collation dans les poubelles mises à ma disposition dans les cours et dans les cafétérias.*
- 7- *Je reconnais aux autres élèves le droit de travailler dans un climat calme.*

INTERVENTIONS

Les interventions ne sont pas des règlements, mais des façons de traiter différentes situations qui contreviennent aux règlements du Collège. L'objectif est de réparer, si c'est possible, le tort que l'infraction a causé, de montrer à l'élève et aux autres que ce comportement inacceptable n'est pas toléré, d'enlever à l'élève fautif l'envie de recommencer et aux autres la tentation de l'imiter.

Le Collège Français demande aux élèves de :

- 1- *Se conformer au code de vie fixé de son arrivée à son départ du Collège (incluant les heures de dîners) et lors du transport en autobus.*
- 2- *Être respectueux des pairs et du personnel scolaire.*

- 3- *Collaborer avec les autres.*
- 4- *Arriver à l'heure en classe.*
- 5- *Participer activement à leurs cours et aux discussions de groupe.*
- 6- *Être rigoureux et constants dans leurs apprentissages.*
- 7- *Communiquer leurs besoins à l'enseignant et aux intervenants du Collège.*
- 8- *Faire leurs devoirs et leurs travaux avec soin et les remettre avant l'échéance.*
- 9- *Utiliser leurs outils technologiques de façon appropriée.*
- 10- *Être un fier représentant du Collège en toutes occasions.*
- 11- *Préserver la réputation du Collège.*

Les agissements suivants sont considérés comme graves et feront l'objet de sanctions sévères :

- 1- *Le plagiat.*
- 2- *La cybercriminalité (cyberintimidation, atteinte à la réputation) et l'utilisation de l'intelligence artificielle.*
- 3- *La tenue de propos, la production, la consultation, la promotion ou la distribution de documents (écrits, graphiques ou électroniques) haineux, violents ou discriminatoires (sexistes, homophobes ou racistes).*
- 4- *Les activités commerciales ou lucratives (prêt, location, vente).*
- 5- *La possession d'objets non sécuritaires (possession, transport, exhibition ou utilisation);*
- 6- *Le vol.*
- 7- *Toute forme de vandalisme.*
- 8- *Les humiliations, les menaces, le harcèlement, les agressions physiques ou verbales, que ces actes aient lieu au Collège, dans l'autobus, lors d'une sortie à l'extérieur ou sur Internet.*

9- *Le manque de respect envers tout employé du Collège.*

RÈGLEMENTS PARTICULIERS

Sécurité et environnement

- 1- *Je circule calmement dans l'école. Les courses sont interdites.*
- 2- *Je respecte la consigne de silence dans tous les déplacements. Si le droit de parole est autorisé à la cafétéria, le silence est de mise à la première demande du surveillant si le bruit devient excessif.*
- 3- *À la piscine, lorsque je sors de l'eau, je dispose de quatre minutes pour me mettre en sous-vêtements, après quoi les surveillant(e)s entrent dans les vestiaires pour assurer ordre et sécurité.*
- 4- *Je laisse à la maison tout objet inutile ou dangereux. En cas de perte ou vol, le Collège n'endosse aucune responsabilité. Tout objet de ce type sera confisqué et les parents devront se présenter à l'école pour le récupérer. Je suis aussi responsable des jeux autorisés que j'apporte au Collège et je prends soin de les identifier.*
- 5- *Les appareils électroniques et les téléphones ne sont pas autorisés à l'intérieur du Collège entre 7h00 et 18h00. Le Collège se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de bris. En cas d'utilisation, les parents devront venir récupérer l'appareil au bureau de la Direction.*
- 6- *Dans le respect du code de vie du Collège, il est strictement interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer et de faire circuler la photographie d'un membre du Collège (élèves et personnel), à travers tout moyen technologique.*

Absence pour voyage d'agrément

Le Collège ne pouvant autoriser une absence pour voyage personnel, l'élève et les parents devront assumer l'entière responsabilité de cette absence.

L'élève qui veut s'absenter devra :

- *Faire parvenir à la Direction une demande écrite de ses parents au moins deux semaines avant le départ.*

L'élève aura la responsabilité de récupérer lui-même la matière vue pendant son absence et il devra être prêt à passer ses examens de reprise, s'il y a lieu, dès son retour.

RÉCOMPENSES ET CONSÉQUENCES

La plupart des élèves du Collège ont un comportement responsable qui répond aux valeurs prônées et aux exigences de notre code de vie.

C'est en pensant à eux et à tous ceux qui font des efforts pour y parvenir qu'existe le système des récompenses.

RÉCOMPENSES

Le système des récompenses est là pour maximiser et renforcer les comportements positifs.

En début d'année, les professeurs de chaque niveau, avec leurs élèves, mettent en place un projet de récompenses afin de souligner et gratifier les bons comportements. Ces récompenses sont attribuées en regard du respect du code de vie. Elles sont choisies collectivement et interviennent à des intervalles différents selon les niveaux.

Une récompense de fin d'année est prévue pour les élèves qui se sont distingués par leur bon comportement.

La prise en compte des valeurs du Collège Français : respect, entraide, confiance/communication, travail et effort donne lieu à des attributions de diplômes où les élèves qui les ont mises en pratique sont honorés.

Un élève non récompensé doit être présent à l'école afin de bénéficier d'un retour sur son comportement.

INFRACTIONS AU CODE DE VIE

Le système d'encadrement prévoit aussi des conséquences pour les enfants dont les comportements vont à l'encontre des valeurs qui sont celles du Collège.

Avertissements : Entorse mineure au règlement.

Les avertissements sont agrafés dans l'agenda et les parents doivent les signer.

Manquements graves : Entorse majeure au règlement.

*Tout au long de ta scolarité, tu es instruit de tes devoirs et de la façon de te comporter. Si tu reçois un manquement grave, tu en es responsable et **il ne peut être contesté**. Des erreurs qui ne se reproduisent pas ne portent pas à conséquence.*

*Les manquements graves sanctionnent un comportement **qui n'est accepté dans aucune société** et ils signalent les comportements en flagrant délit avec les valeurs du Collège.*

Sont inacceptables entre autres : la violence, le vol, l'insolence (verbale et gestuelle), la taquinerie malveillante, les paroles dénigrantes de nature raciste ou sexuelle à l'école ou par internet, le langage vulgaire ou grossier, la détérioration du comportement, le plagiat.

Selon le cycle dans lequel tu te situes, les conséquences sont différentes (voir tableau ci-après) :

- au premier cycle, tu apprends les règles;*
- au deuxième cycle, tu en es beaucoup plus instruit, tu les intègres;*
- au troisième cycle, tu n'es plus dans la phase d'éducation mais dans celle de l'application et de la responsabilisation.*

TABLEAU D'APPLICATION DES CONSÉQUENCES AUX MANQUEMENTS GRAVES

◇ P.I.I. : Plan d'intervention individualisé

	CYCLE	3 MANQUEMENTS GRAVES	5 MANQUEMENTS GRAVES	7 MANQUEMENTS GRAVES	10 MANQUEMENTS GRAVES
ÉDUCATION	1 ^{ER} CYCLE 1 ^E ET 2 ^E	Rencontre avec les parents	Expulsion 1 jour Rencontre avec les parents *Comité de discussion de cas ◇ P.I.I	Expulsion 2 jours Au retour *Comité de discussion de cas Réinscription suspendue	Expulsion définitive
		2 ^{IEME} CYCLE 3 ^E ET 4 ^E	Rencontre avec les parents *Comité de discussion de cas ◇ P.I.I	Expulsion 1 jour Rencontre avec les parents	Expulsion 2 jours (mercredi et jeudi) Au retour *Comité de discussion de cas Réinscription suspendue
RESPONSABILISATION	3 ^E CYCLE 5 ^E ET 6 ^E		2 MANQUEMENTS GRAVES	4 MANQUEMENTS GRAVES	6 MANQUEMENTS GRAVES
		Rencontre avec les parents	Expulsion 2 jours (mercredi et jeudi) Au retour *Comité de discussion de cas Réinscription suspendue	Expulsion définitive	

Manquements très graves (rouges) :

Intimidation, violence verbale ou physique excessive ou autre cas hors normes.

Les propos tenus sur les médias sociaux qui pourraient avoir des impacts sur l'intégrité, la vie privée, la réputation ou la sécurité des élèves ou des membres du personnel feront l'objet de sanction même s'ils ont été tenus en dehors de l'école.

1^{er} manquement très grave – ROUGE	2^e manquement très grave – ROUGE
<i>Renvoi deux jours Rencontre avec les parents</i>	<i>Renvoi définitif</i>

INTIMIDATION = TOLÉRANCE ZÉRO

En cas d'intimidation à l'école ou de cyberintimidation, l'exclusion de deux jours interviennent immédiatement.

Au retour, l'élève sera convoqué avec ses parents, devant le conseil de discipline qui décidera de son orientation.

La présence des parents est obligatoire à défaut de quoi l'élève ne sera pas réintégré.

Le conseil de discipline se compose des professeurs de l'enfant, du surveillant général, du consultant clinique et de la directrice. Il statue sur la gravité des actions et impose des mesures afin de régler la situation.

* UN DOCUMENT SUR L'INTIMIDATION EST INCLUS DANS CET AGENDA.

La démarche de discernement moral

Je suis attentif à ce que cette situation éveille en moi.



-1-

Que se passe-t-il?

Je tente de bien comprendre la situation.

Je réfléchis, je m'interroge.



-2-

Qu'est-ce que je peux faire?

J'identifie ce qui devrait changer dans cette situation.

Je demande conseil (amis, parents, Internet, etc.).

Je retiens les solutions qui paraissent les meilleures.

J'examine les solutions retenues.



-3-

Qu'est-ce qui arrivera?

J'envisage les conséquences qu'elles pourraient entraîner.

Je choisis la meilleure solution.



-4-

Qu'est-ce que je décide de faire

Je fais passer une épreuve à mon choix.



TABLEAU DE RÉSOLUTION DE CONFLITS



Je respire lentement par le nez.

Je ne m'énerve pas.



Je parle, je m'explique.

Je dis ce que je n'aime pas.



J'écoute mon ami (e).

J'essaie de le comprendre.



Je m'excuse.

Je cherche une solution :

- M'éloigner
- Me retirer

- Tirer au sort
- Chacun son tour

- Partager
moitié-moitié

- Jouer
ensemble

Demander l'aide d'un adulte après avoir tout essayé.



TENUE VESTIMENTAIRE – ASPECT PHYSIQUE

Le port de l'uniforme est obligatoire

Le matin, c'est aux parents qu'appartient la responsabilité de la qualité et de la propreté de l'uniforme. Les pantalons troués, les jupes trop courtes ou roulées à la taille, les polos sans bouton ne sont pas acceptés.

La vérification du port de l'uniforme se fait au début de chaque journée de classe. Un uniforme négligé (chaussures et vêtements) sera sanctionné par un avertissement.

À l'intérieur des bâtiments, seuls les vêtements d'uniforme sont autorisés.

Le port de la casquette à l'intérieur est défendu.

Uniforme réglementaire :

Chaque enfant doit posséder une chemise blanche, le débardeur marine, la cravate de son cycle. C'est l'uniforme réglementaire pour le premier mardi de classe de chaque mois, les sorties ou événements particuliers.

Le port de la cravate est obligatoire tant pour les garçons que pour les filles lorsque l'uniforme réglementaire est requis.

Chaussures et bas :

Concernant les souliers, il est permis de les acheter dans n'importe quel magasin à condition de respecter les consignes suivantes : pas de bottillons, mais seulement des **souliers entièrement noirs**, sans talons hauts.

Les chaussures sont ramenées à la maison à chaque période de congé. Elles doivent être en bon état, cirées et les lacets remplacés le cas échéant.

Les bas reprennent les couleurs de l'uniforme (**marine, blanc ou gris**).

Les chaussures de sport sont conseillées lors des récréations extérieures.

L'IDENTIFICATION DE TOUS LES VÊTEMENTS EST INDISPENSABLE

Tous les vêtements de l'élève doivent être identifiés au nom de famille et classe de l'enfant. Un enfant quitte ses vêtements à plusieurs reprises dans la journée : récréation, gymnastique, natation... Souvent les vêtements s'emmêlent et l'identification est essentielle.

Les objets importants (lunettes, clefs, etc...) doivent être réclamés au secrétariat (Mme Slim).

Les vêtements ou objets perdus identifiés seront remis aux élèves.

Une équipe de bénévoles se dévoue à ce service.

L'école décline toute responsabilité quant aux vêtements ou objets perdus non identifiés

COIFFURE ET APPARENCE PHYSIQUE

Le maquillage, les boucles d'oreilles pendants et les vernis à ongles sont **strictement interdits**.

Les bijoux ou objets de valeur doivent rester à la maison.

Une coiffure adéquate pour un élève de primaire est exigée.

Les yeux doivent être dégagés et les cheveux longs doivent être attachés.

Aucun « body-piercing » n'est accepté (aucune boucle d'oreille pour les garçons).

HORAIRE DES SPÉCIALISTES

	<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Enseignant(e)</i>
<i>Anglais</i>			
<i>Éducation Physique</i>			
<i>Musique</i>			
<i>Art dramatique</i>			
<i>Natation</i>			
<i>Espagnol</i>			
<i>Informatique</i>			

Avoir un spécialiste est une chance. Si mon comportement n'est pas adéquat pendant les périodes ci-dessus, j'ai le droit à deux (2) avertissements. Une répétition des actes reprochés entraînera une retenue le vendredi.

Anglais :

Les devoirs d'anglais sont à faire en fin de semaine. Les mots de vocabulaire sont à revoir au moins 3 fois par semaine.

Le fonctionnement des professeurs spécialistes est décrit dans une circulaire remise aux parents.

Espagnol :

Les devoirs d'espagnol sont à faire en fin de semaine. Les mots de vocabulaire sont à revoir au moins 3 fois par semaine.

Le fonctionnement des professeurs spécialistes est décrit dans une circulaire remise aux parents en début d'année. Certains professeurs communiquent avec les parents par courriel et les avisent de leur fonctionnement.

Éducation physique :

La tenue de sport du Collège est obligatoire (short et chandail du Collège Français). Les souliers de course doivent être propres. Un sac facile à charger et reconnaissable par l'enfant est conseillé.

Il est important d'identifier tous les items (vêtements et sac). Lorsqu'oubliés au vestiaire, les vêtements non identifiés sont déposés au bac des objets perdus.

Natation :

C'est un cours obligatoire (2^e période de sport). Seul un certificat médical pour raison de santé (identifiée sur le certificat) peut en dispenser un élève. À l'occasion d'un problème passager : otite, angine, sinusite, un mot des parents à l'agenda est nécessaire.

Il est important d'identifier tous les items (maillot, serviette, bonnet de bain ...)

Art dramatique :

Ce cours fait partie intégrante du programme de français. Des travaux y sont donnés et ceux-ci sont soumis aux mêmes contraintes que les autres matières. Un comportement inadéquat signalé 3 fois se soldera par une retenue. Si celui-ci ne s'amende pas, la retenue sera donnée le samedi. La participation au spectacle de fin d'année est obligatoire.

La collaboration des parents est particulièrement sollicitée à propos des cours des spécialistes. Cette collaboration consiste en des rappels de travaux et du suivi des comportements. Les avertissements adressés à l'enfant sont à prendre au sérieux, surtout lorsqu'ils se répètent. Ces avertissements révèlent aux parents une facette de son comportement dont ils doivent tenir compte.

RECOMMANDATIONS AUX PARENTS

Visitez régulièrement le site internet du Collège et le portail.

CE QUE LES PARENTS DE NOS ÉLÈVES NE PEUVENT IGNORER

Au Collège, nous reprenons les règles de politesse et de respect des adultes que vous avez inculquées depuis l'enfance à vos enfants. Nous ne les avons pas énumérées puisqu'elles sont de base. Cependant, nous serons stricts sur la qualité du langage et n'accepterons pas les jurons, les mots grossiers et les mots à caractère sexuel pour s'adresser aux autres. Les haussements d'épaules, yeux au ciel, soupirs d'agacement lors d'un échange avec un adulte seront considérés comme de l'insolence.

IMPORTANT :

ENTRÉES ET SORTIES

Les grilles du Collège sont fermées à clé entre 8h30 et 15h15. POUR LA SÉCURITÉ DE NOS ENFANTS, VOUS DEVEZ VOUS PRÉSENTER AU SECRÉTARIAT ET Y RECEVOIR UN BADGE SI VOUS AVEZ À CIRCULER.

Sortie des élèves externes à 15h15. Pour la sécurité de tous, vous devez venir chercher votre enfant dans la cour. Aucun enfant ne peut rejoindre ses parents dans le stationnement ou dans la rue. Par temps de pluie, les enfants sortent normalement mais seront rassemblés à l'abri du préau si vous n'êtes pas arrivés. Vous les y retrouverez alors.

Aucun parent d'élève du primaire ne peut accompagner ou venir chercher son enfant dans les couloirs aux heures d'entrée ou de sortie. Les rendez-vous avec les professeurs ont lieu avant 8h15 ou après 15h15 (ils viendront vous chercher au secrétariat). Une visite à la comptabilité, à la directrice ou à un professeur passe d'abord par le secrétariat. On vous y remettra un badge de visiteur. Aucun enfant n'est autorisé à rentrer dans l'école avant 8h15.

ABSENCES

*Les parents doivent signaler **impérativement** avant le début des cours (8h15) l'absence de leur enfant. Si des vacances ou tournois sportifs ont lieu en dehors des jours ou semaines prévues au calendrier, aucun travail ne sera repris au retour de l'élève. Si un enfant est absent lors d'un examen, l'enseignant décidera du moment de la reprise, s'il y a lieu.*

AUTOBUS

Si un enfant ne doit pas prendre l'autobus scolaire vous devez systématiquement le signaler par téléphone, le matin, au secrétariat (poste 300). Après 14h, les demandes ne pourront plus être prises en considération et l'enfant prendra d'office l'autobus scolaire.

RÉCRÉATION

Nous recommandons aux parents de choisir les vêtements d'extérieur de leur enfant en fonction de la température. La pluie n'empêche pas de prendre l'air mais nécessite imperméable et bottes de pluie. La façon dont il est habillé relève de votre compétence et de la connaissance de votre enfant. Tel qu'il est habillé à la sortie de chez vous, il sortira en récréation.

N.B. : Chez les petits, les professeurs et surveillants s'assurent qu'ils portent bien tous les vêtements que vous leur avez donnés.

Pour leur santé, les enfants sortent deux à trois fois par jour. Si un enfant est trop malade pour aller dehors, c'est qu'il doit rester à la maison. Les enfants ne sont autorisés à rester à l'intérieur qu'en cas de handicap temporaire (membre cassé ou foulé, avec certificat médical à l'appui).

COLLATION

Elle est prise en classe le matin (tous les niveaux) et en après-midi (préscolaire – 1^e – 2^e – 3^e). Nous vous demandons des collations santé (ni croustilles ni chocolat).

La gomme, le chocolat et les bonbons sont strictement interdits.

CAMPS DE JOUR

Les camps de jour sont organisés pour accommoder les parents qui travaillent pendant les semaines de novembre, mars et avril.

*Soyez attentifs aux dates d'inscription qui vous seront indiquées : **elles sont impératives.** Les jeux électroniques ne sont pas permis puisque des activités collectives sont prévues (sauf activité organisée).*

SÉCURITÉ / PORTES ET COULOIRS

**LA PORTE DE LA RUE BEAUREGARD SERA UTILISÉE UNIQUEMENT À PARTIR DE 8H30
POUR LES ÉLÈVES QUI ARRIVENT EN RETARD.**

Les portes de la rue Beauregard et de la rue Seguin ne peuvent être utilisées par les parents venant chercher leur enfant à l'étude ou à une activité parascolaire. Seule leur est accessible la porte B (préau) sous surveillance.

Les couloirs des 4^e, 5^e et 6^e année sont fermés dès 15h20.

LES CONTREVENANTS METTENT LA SÉCURITÉ DE TOUS LES ENFANTS EN PÉRIL!

LA SÉCURITÉ EST RENFORCÉE. TOUTES LES PORTES SONT SÉCURISÉES ET SOUS SURVEILLANCE DES CAMÉRAS.

BULLETINS

Toutes les évaluations ou bulletins apparaîtront sur le portail. Les dates sont indiquées sur le calendrier scolaire et des rencontres parents professeurs seront fixées individuellement, si nécessaire. Il est essentiel que vous en preniez connaissance.

PROTECTION DE L'IMAGE ET DE LA RÉPUTATION DU COLLÈGE FRANÇAIS

Il est interdit aux élèves et à leurs parents d'utiliser le logo, la dénomination sociale ou l'image du Collège Français à des fins personnelles ou promotionnelles, dans les médias traditionnels ou dans les réseaux sociaux, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Collège Français.

L'utilisation illégale de ces éléments pourra entraîner le renvoi de l'élève du Collège Français et des poursuites pourront être entreprises à l'égard des contrevenants afin de compenser les dommages subis par le Collège Français ou faire cesser l'atteinte à son image.

URGENCE TEMPÊTE

Pour vous renseigner sur des décisions d'urgence prises par l'école, vous pouvez écouter les messages radio et télé qui seront diffusés par : Rythme FM – Corus – CJMS – CJAD800 – CHOM – MIX96 – Radio-Canada – TQS – TVA – RDI. Si le nom du Collège Français primaire n'est pas mentionné dans la liste des écoles fermées, c'est qu'il est ouvert. Cela vous dispense d'appeler. **L'information se trouvera sur le site du Collège et sur Facebook dès que la décision de fermeture aura été prise.**

SERVICE D'ÉTUDE (16H00 À 18H00)

Heure limite, **impérative**, du départ : **18h00**. Fermeture des portes du Collège à 18h00.

N.B. Nous serons obligés d'appliquer une pénalité pour les retardataires : 15mn de retard 15\$ - Après 18h15, 1\$ la minute. Cette pénalité s'applique par enfant.

Coût mensuel : 189.00 \$

Coût par soir (5 fois ou moins par mois) : 15.00 \$ payable à la fin du mois, sur réception du relevé, à M. Stéphane Dossena en argent comptant seulement. Un reçu sera émis.

N'utilisez jamais les portes des rues Séguin et Beauregard sous peine de mettre la sécurité des enfants en péril. Utilisez le stationnement et présentez-vous à la porte B (préau).

CAFÉTÉRIA

Veillez noter que le menu apparaît sur le site Internet du Collège.

Livrets de coupons disponibles à l'achat au bureau de la responsable de la cafétéria :

- Repas chaud occasionnel : 100.00\$ - livret de 10 coupons
- Pizza & dessert : 70.00\$ - livret de 10 coupons

Je peux compléter mon repas avec :

Eau.....	3.75\$	Sandwichs variés.....	5.25\$
Jus / lait.....	2.25\$	Ficello.....	1.75\$
Lait au chocolat.....	2.25\$	Fromage / yogourt.....	2.50\$
Compote de pommes.....	2.25\$	Soupe.....	2.75\$
Dessert.....	3.25\$	Pain et beurre.....	1.50\$
Biscuits (2).....	2.75\$	Salade.....	3.25\$
Assiette de fruits.....	3.00\$	Crudités.....	3.50\$
Pizza maison : du chef – végétarienne – fromage.....	3.75\$		

Les prix cités sont ceux de nos fournisseurs en avril 2023. Ils sont sujets à changement sans préavis.

Petit déjeuner santé tous les matins, de 7h30 à 8h15 à la cafétéria : 4.50\$ Les parents peuvent le partager avec leur enfant et éviter ainsi en arrivant plus tôt, l'attente derrière les autobus puis la cohue avant de prendre le pont. Aucun petit déjeuner ne peut être pris dans la cour le matin.

Un enfant doit apporter son repas chaud dans un thermos, car il n'y a pas de four micro-ondes accessible aux élèves.

Une période de 40 min. est réservée au repas. Les surveillants sont attentifs à ce que mangent les enfants. S'ils n'ont pas terminé, ils sont invités à le faire.

Si votre enfant souffre de certaines allergies alimentaires, il est impératif de nous fournir un certificat médical récent. Au-delà d'un problème d'allergie à plus de deux (2) produits, un enfant ne peut être inscrit au repas chaud.

LES ARACHIDES ET LES NOIX SONT PROHIBÉES, À L'INTÉRIEUR DU COLLÈGE, POUR TOUS LES ENFANTS. AUCUNE NOIX, SANDWICH, OU COLLATION AU BEURRE D'ARACHIDES NE SERA ACCEPTÉE..

TRANSPORT – LOIS & RÈGLEMENTS

Établis non seulement pour assurer le respect des lois, de l'ordre et de la discipline dans les véhicules, mais aussi pour développer les réflexes et les habitudes de civisme, de courtoisie et de savoir-vivre des élèves.

La sécurité des passagers aussi bien que celles des usagers de la route est **PRIMORDIALE**.
Les lois et règlements suivants sont établis dans l'intérêt même des élèves transportés.
Ils ont l'**OBLIGATION ABSOLUE** de les respecter.

EN RÈGLE GÉNÉRALE : PEU IMPORTE LA RAISON, AUCUN CHANGEMENT D'AUTOBUS NE SERA TOLÉRÉ.

➤ **LOIS DU QUÉBEC CONCERNANT LE TRANSPORT SCOLAIRE :**

- L 1 - J'attends que l'autobus soit arrêté avant de m'en approcher et d'y monter.
- L 2 - **Le chauffeur est maître à bord**, je lui dois le respect et l'obéissance.
- L 3 - Le parent est responsable de son enfant jusqu'à ce qu'il monte dans l'autobus, et dès qu'il en descend au retour.
- L 4 - J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de quitter mon siège calmement.
- L 5 - Si je dois traverser la route, je passe à 3 mètres **DEVANT** l'autobus – **JAMAIS DERRIÈRE** – après m'être assuré qu'il n'y ait aucun danger.
- L 6 - Avant de mettre le véhicule en mouvement, le conducteur doit s'assurer : - que tous les passagers soient assis face à l'avant, de façon sécuritaire et qu'ils le restent durant tout le trajet, - que rien n'obstrue l'allée centrale, ni l'accès à la porte de secours. (Code de la route 1986, c. 91, a. 455).

➤ **RÈGLEMENTS :**

- R 1. **La ponctualité EST de rigueur.** L'autobus ne peut attendre : je me rends au point d'arrêt cinq (5) minutes avant l'heure fixée pour son passage.
- R 2. En attendant l'autobus, je fais preuve de sécurité, de courtoisie et de bonne tenue.
- R 3. Dans l'autobus, boire ou manger est interdit.
- R 4. Je me dirige immédiatement vers le siège que le conducteur m'assigne avec respect et civisme.
- R 5. Je parle toujours posément et en termes polis.
- R 6. Je n'actionne jamais la porte de secours (sauf en cas d'urgence).
- R 7. Je n'ouvre les fenêtres qu'avec l'**accord du chauffeur**. Je garde en tout temps la tête et les membres à l'intérieur de l'autobus et je m'abstiens de lancer quoi que ce soit dans l'autobus ou hors de l'autobus.
- R 8. Je m'abstiens de tout acte contraire à la propreté et à l'hygiène.
- R 9. Je garde les sièges et l'équipement en bon état. Mes parents sont responsables de mon comportement et de tous les dommages que je peux causer volontairement ou par négligence à un autobus scolaire.
- R 10. Ma liberté s'arrête là où celle d'autrui commence.
- R 11. Le racisme, l'intimidation, le langage et/ou gestes grossiers, dégradants et inappropriés ne sont pas tolérés dans ou en dehors de l'autobus.
- R 12. Par mesure de sécurité, il est strictement défendu d'avoir des ballons, balles, planches à roulettes etc... dans l'autobus. Les patins avec protège-lames sont admis à condition qu'ils soient à l'intérieur du sac de hockey du Collège Français.
- R 13. Il est interdit d'enregistrer (audio-vidéo-photo) sans l'autorisation du chauffeur.

EN CAS D'ACCIDENT

**Je garde mon calme et suis les directives du chauffeur ou de toute personne responsable.
Si on me confie une tâche, je m'efforce d'en être digne.**

**Le transport scolaire est un service mis à ma disposition pour faciliter mes études
et la préparation de mon avenir. Il dépend de moi qu'il demeure agréable et sécurisant.**

SANCTIONS

Les élèves qui ne se conformeraient pas à ce règlement seraient passibles d'un renvoi définitif du transport scolaire après deux (2) avis écrits, sans possibilité de remboursement.

SANTÉ ET PREMIERS SOINS

Le personnel de l'école n'est habilité à soigner les élèves que pour les premiers soins. Madame Slim, au secrétariat et Madame Chicoine, à la piscine, sont les premiers répondants. En cas de maladie ou de problèmes nécessitant des soins spéciaux, les parents seront avertis afin de venir chercher leur enfant le plus rapidement possible. C'est la responsabilité des parents de conduire eux-mêmes leur enfant auprès d'un médecin ou à l'hôpital. **Les frais de transport, en cas d'urgence, seront à la charge des parents.**

Lire et remplir avec soin la fiche de santé et mentionner tout changement de numéro de téléphone d'urgence.

Pour les cas d'allergie, remplir une fiche Épipen (disponible au secrétariat) et la retourner signée avec 2 photos et l'Épipen de l'enfant, portant la prescription. Chaque année, la fiche doit être mise à jour et signée de nouveau. La date d'expiration de la seringue doit être vérifiée.

Pour les enfants asthmatiques ou qui prennent des médicaments de façon régulière (à l'année) il vous faudra remplir la fiche d'autorisation de « distribution de médicament ». Le médicament doit porter l'étiquette du pharmacien (posologie et date d'expiration).

Aucun médicament non prescrit ne peut être pris, distribué ou administré à l'école, connaissant les risques qu'occasionnent l'administration de tels médicaments – allergies, effets secondaires, etc... Ainsi, lorsqu'un élève présente un malaise ou fait de la fièvre, une communication sera établie avec les parents pour une prise en charge de leur enfant dans les meilleurs délais.

MAGASIN SCOLAIRE

L'élève peut effectuer des achats de fournitures scolaires auprès de M. Dossena et de Mme St-Hilaire de 8h20 à 8h45.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Chaque session, soit 3 fois par année, les fiches d'inscription pour les activités offertes seront affichées sur le site du CF.

– Où retrouvez-vous votre enfant après son activité parascolaire?

C'est à la porte B (préau) que vous vous présenterez pour venir le chercher. Un enfant inscrit au service d'étude retourne dans son local habituel.

MOT DE LA FIN

Chers parents,

Une année scolaire ne peut être réussie sans votre participation. Il est donc très important de vérifier le plus souvent possible :

- le portail du Collège (devoirs, notes et bulletins);
- l'agenda de votre enfant ainsi que la pochette de communication;
- ses cahiers : il est essentiel que le travail demandé soit complété entièrement et que la présentation et l'écriture en soient soignées;
- son matériel (stylo, crayon, colle, règle, ciseaux, gomme, ...) : veuillez le renouveler lorsque c'est nécessaire.

Les professeurs s'attendent à recevoir votre attention pour toutes les remarques écrites dans les cahiers et l'agenda. Lorsque nous allons dans la même direction, les résultats s'améliorent. Les professeurs ne peuvent vous recevoir qu'en dehors des périodes de classe. Pour un rendez-vous, communiquez avec eux par téléphone, par courriel ou par un mot dans l'agenda. Ils vous recevront et viendront vous chercher au secrétariat.

Toutes les fins de semaine, vous aurez à signer l'agenda et un ou plusieurs cahiers. Il est possible aussi que vous ayez à signer des contrôles et des circulaires.

Veuillez aussi noter que le meilleur gage de réussite demeure l'équilibre et la santé de votre enfant. Une routine sécurisante, un bon sommeil, le dialogue et la confiance établie entre vous et ses éducateurs sont les meilleurs moyens de l'aider à atteindre son plein développement.

Grâce à votre collaboration, nous pourrons parvenir aux objectifs qui nous sont communs à l'endroit de votre enfant : le goût de l'effort, l'estime de soi, l'autonomie, le respect d'autrui et son épanouissement personnel.

ENTENTE PARENTS - ÉCOLE

*Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du Collège Français.
Je m'engage à le respecter et à le faire respecter à mon enfant.*

Signature des parents : _____

Date : _____

Ce présent règlement fait partie intégrante de l'engagement contractuel entre la famille et le Collège.

Les élèves ou les parents qui ne respecteraient pas le règlement intérieur de l'école présenté ci-dessus pourraient se voir refuser la réinscription pour la rentrée scolaire suivante.



ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE AUX RÈGLES DE VIE

● **Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous** ●

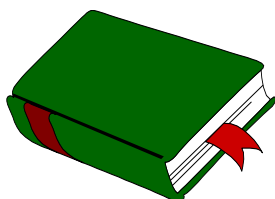
J'ai pris connaissance des règles du Collège. Je m'engage à assumer les conséquences liées à mon comportement.

Nom de l'élève : _____

Classe : _____

Signature de l'élève : _____

Date : _____



Modèles d'écriture

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

à á â ã ä å æ ç è é ê ë ì í î ï ð ñ ò ó ô õ ö ø ù ú û ü ý ß

! " # \$ % & ' () * + , - . / : ; « » [\] ^ _ ` { | } ~ =